



Le Parcours d'Excellence du Jeune Équidé de Travail



SFET
Société Française des Équidés de Travail

Qu'est-ce que le PEJET ?

Le **Parcours d'Excellence du Jeune Équidé de Travail (PEJET)** est un **circuit officiel** de contrôle de performances des jeunes équidés de travail.

Mis en place par la **Société Française des Équidés de Travail (SFET)** et agréé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le PEJET a pour objectifs de :

- **caractériser** les équidés,
- mettre en place un outil de **sélection des races**,
- mettre en valeur les **aptitudes** des reproducteurs,
- et favoriser la **mise en marché** des équidés.

Le PEJET accompagne le développement physique et mental de l'équidé dans le respect de sa croissance et de son **bien-être**. C'est une **démarche éducative et progressive**.



3 niveaux adaptés à chaque équidé

Le niveau élémentaire (de 1 à 2 ans) :

Tests de tempérament simplifiés : caractérisent le tempérament d'un équidé.

Tests de pointage : mesures effectuées sur l'animal afin de caractériser sa morphologie.

Tests d'éducation : vérifient que l'animal est apte à être manipulé en toute sécurité pour les gestes du quotidien comme le pansage, les soins des pieds, etc.

Tests de travail en main : vérifient que l'animal est apte à être déplacé sans risque dans la vie quotidienne.

Tests de travail à pied : effectués en longues rênes, ils ont pour but d'évaluer la docilité, l'écoute et la maniabilité de l'équidé.

Le niveau apprentissage (dès 3 ans) :

Épreuve montée : parcours en terrain varié et épreuve de travail.

Épreuve de bât : tests composés d'éléments qu'un équidé pourrait rencontrer dans la vie quotidienne.

Épreuve attelée : parcours en terrain varié et épreuve de maniabilité.

Épreuve de traction : parcours à réaliser avec un traineau normé, composé de passages obligatoires avec plusieurs chargements standardisés.

Le niveau confirmé (dès 4 ans) :

Le niveau confirmé est validé par des certificats d'aptitudes délivrés par la SFET suite à des tests en conditions réelles.



Comment participer ?

Les inscriptions s'effectuent sur la plateforme **Équidés & Excellence**, plateforme d'engagement aux concours de la SFET : www.equides-excellence.fr

Pour s'engager :

1. Rendez-vous sur www.equides-excellence.fr

2. Choisissez le concours qui vous intéresse
(vous pouvez filtrer les concours pour n'afficher
que le circuit **PEJET**)

3. Cliquez sur « je m'engage »

4. Vous serez redirigé sur l'espace **SIRE**
pour vous identifier

5. Votre inscription est validée une fois
le règlement effectué (via la plateforme
ou par envoi postal)

*En s'engageant sur les épreuves, le concurrent accepte le
règlement de l'année en cours. Tous les règlements sont
disponibles sur www.equides-excellence.fr*

Quels sont les avantages du PEJET ?

Pour l'éleveur :

- après chaque épreuve, délivrance d'un **passport** justifiant de la compétence acquise par l'équidé,
- aide précieuse à la **vente**,
- pointe les **axes de progression** de l'éducation de l'équidé.

Pour l'acheteur :

- garantie d'obtenir un **animal qualifié**,
- assure que l'équidé est **apte à travailler** dans les meilleures conditions.



CONTACT :

Société Française des Équidés de Travail
17 cours Xavier Arnozan
33000, BORDEAUX

05 47 47 55 86
contact@sfet.fr
www.sfet.fr



SFET

Société Française des Équidés de Travail

Fonds Éperon



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*